

# AMBITION CRÉATION

## 2017 > 2022

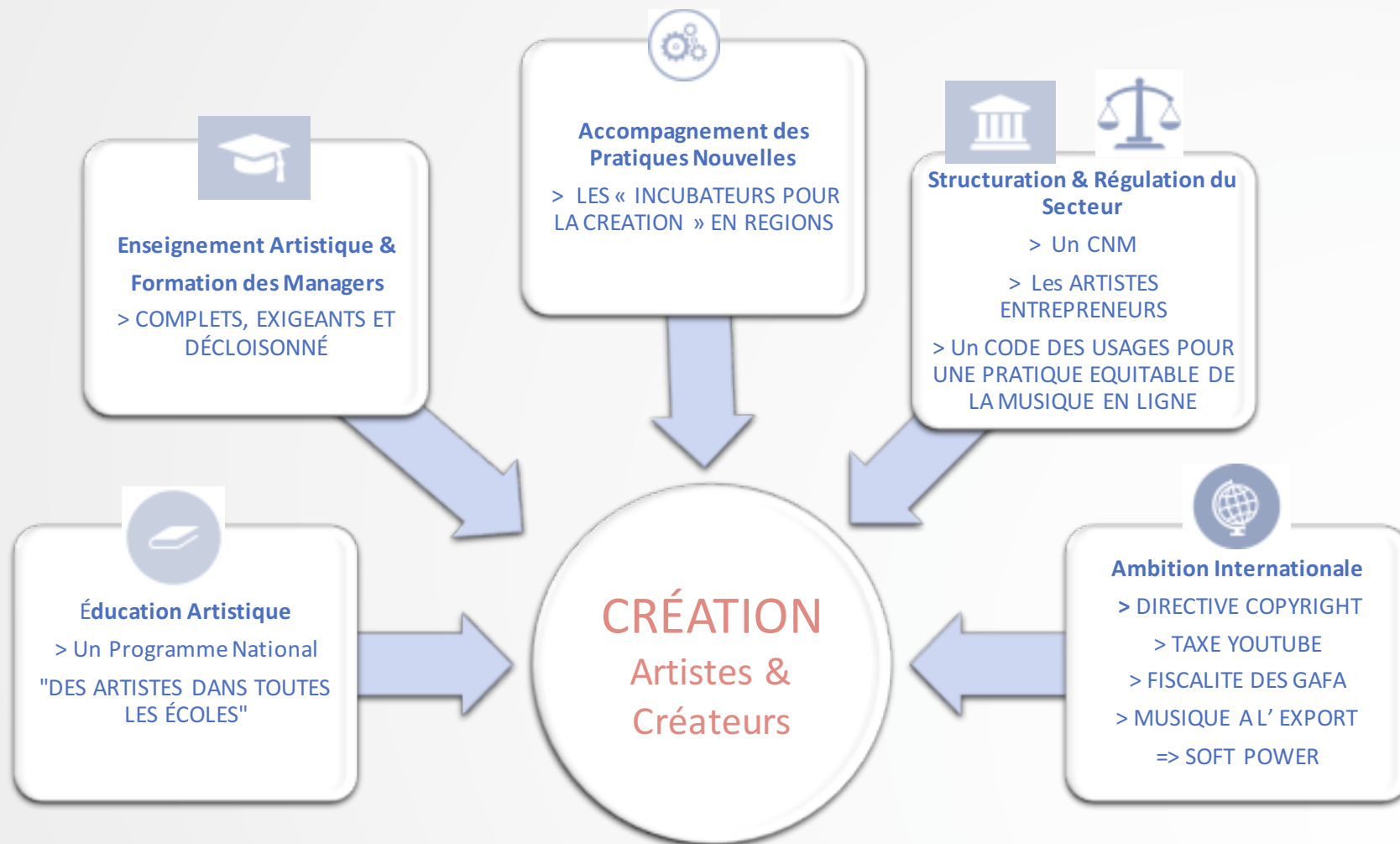
### Les propositions de la GAM aux candidats

La GAM se saisit<sup>1</sup> des problématiques et des interrogations des artistes au sujet de **leur faible représentation** dans les prises de décisions qui les concernent, de **leur faible rémunération** et du **manque de transparence à l'heure du numérique**.

C'est pourquoi elle a décidé de soumettre aujourd'hui aux candidats à la présidentielle un **dispositif de mesures fortes, concrètes, et innovantes au service des artistes et de la création**.

# PROPOSITIONS DE LA GAM

À l'école > dans l'enseignement supérieur > dans la pratique > au plan institutionnel > au niveau international



# DE L'ÉCOLE À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE: Comment accompagner les parcours des créateurs et des artistes de la musique à l'heure du numérique ?

**ENJEUX** : Au cœur des préoccupations des artistes à l'heure du numérique:

- LA RÉMUNÉRATION JUSTE DE L'EXPLOITATION DE LEURS ŒUVRES
- LA TRANSPARENCE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'EXPLOITATION DE LEURS ŒUVRE
- LA DIVERSITÉ
- L'ÉMERGENCE
- LES NOUVELLES COOPÉRATIONS
- LE DÉCLOISONNEMENT
- LA PRATIQUE
- LA CONNAISSANCE
- LA TRANSMISSION

# ÉDUCATION ARTISTIQUE

## La musique pour tous et par tous

- Pour favoriser l'expérience de la création, du sensible et du partage
  - **Les Artistes souhaitent la mise en œuvre**
    - d'un **programme national de présence des Artistes dans toutes les écoles.**
    - d'un **orchestre, un groupe, une chorale dans toutes les écoles**



# ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## Complet, Exigeant et Décloisonné pour les Artistes et leurs Managers

- **Les Artistes veulent la mise en place d'un enseignement artistique et d'une formation pour les managers qui soient exigeants, complets et décroisonnés**
  - Proposer aux Artistes un **enseignement complet** fondé sur **l'exigence artistique**, le **décloisonnement des esthétiques**, le **croisement des disciplines** et axé sur les **nouvelles technologies** (son binaural, logiciels de MAO, musique à l'image ...) (à l'instar d'une Juilliard School).

Cet enseignement doit être une alternative à la formation professionnelle et au « do it yourself » qui prévalent, en particulier dans le domaine des « musiques actuelles ».
  - Proposer aux Managers une **formation exigeante en droit** comme en **gestion des nouveaux outils** (de production, de marketing digital, de data analytics) qui sont au service de la création : (à l'instar d'un Berklee College of Music)
  - Avec un corps enseignant composé de professionnels et d'artistes reconnus et en activité, français et étrangers.



# ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES NOUVELLES

## Les « incubateurs pour la création » en Régions

- Pour répondre aux nouveaux **besoins** des artistes ...
  - La transparence (accès aux data sur l'ensemble de la chaîne de valeur)
  - La conservation de leurs droits (musique & image)
  - Une rémunération adéquate de leur travail
  - Le besoin de sortir de l'isolement
- ... et faciliter **l'émergence des pratiques nouvelles** liées à l'opportunité du digital qui favorise
  - L'accès direct des artistes à leur public
  - L'éclosion des start-ups musicales
- **Les Artistes veulent que l'Etat facilite l'établissement des « incubateurs pour la création » dans toutes les Régions qui ...**
  - **Encouragent** localement **les coopérations** entre créateurs de musique et start-ups musicales
  - **Facilitent l'investissement** et permettent de créer des nouveaux bassins d'emplois en Régions.
  - **Favorisent l'émergence** des nouvelles « maisons de disque ».



# STRUCTURATION DU SECTEUR (1)

## Un Centre National de la Musique

- La filière musicale ne dispose pas de Centre National. Le seul établissement public qu'est le CNV ne bénéficie qu'aux producteurs de spectacle, et EXCLUT la musique enregistrée, les créateurs et leur création.
  - La désunion des acteurs et la polyphonie du secteur ôtent à la filière musicale la capacité d'investir dans la création. L'architecture en silos de notre filière qui ne fait pas écosystème, est inadaptée aux artistes d'aujourd'hui et aux enjeux du numériques.
- **Les Artistes veulent Un Centre National de la Musique**
- Pour accompagner les artistes et les créateurs, de la création à la diffusion de leurs œuvres.
  - Pour structurer l'aide à l'émergence (aides à la création, aides au clip, aides à la tournée...)
  - Pour observer à 360° l'économie de la musique grâce à des analyses partagées par les acteurs.
  - Pour prendre des mesures collectives en faveur des créateurs, des artistes et de leurs partenaires.



# STRUCTURATION DU SECTEUR (2)

## Accompagner les artistes-entrepreneurs

- L'avènement du numérique favorise l'émergence des « artistes-entrepreneurs » : **57% des artistes s'auto-produiront en 2017.**
- Ni le Code du Travail ni le Code de la Propriété Intellectuelle ne facilitent les conditions d'exercice de ces nouveaux profils qui cotisent trop, ou exercent dans des conditions litigieuses. **Ils cumulent les inconvénients de la précarité, de la lourdeur administrative et des charges trop importantes .**
- **Les Artistes veulent que l'Etat leur garantisse une protection sociale adaptée à leur nécessité d'entreprendre.**





# RÉGULATION DU SECTEUR (1)

## Musique & Numérique

- **Entre Artistes, Producteurs & Plateformes de streaming**
  - La filière musicale et les plateformes de streaming ont signé les « **Accords Schwartz** » « *Pour un développement équitable de la musique en ligne* » en **Octobre 2015**
  - L'article 14 de la Loi LCAP du 7 Juillet 2016 introduit un **Médiateur de la musique**
  - La Loi LCAP n'a pas été à la hauteur ni des attentes des Artistes de la Musique ni des préconisations des rapports Lescure et Phéline.
- **Les Artistes veulent**
  - **L'extension des « accords Schwartz »** pour les rendre **obligatoires**. En effet, la mise en œuvre de chacun des engagements sera effective d'ici Juillet 2017.
  - **Rédiger un code des usages** entre les producteurs, les artistes et les plateformes de streaming autour de la médiatrice de la musique en se fondant sur les Accords Schwartz, l'Observatoire de l'économie de la musique et le rapport Phéline.



# RÉGULATION DU SECTEUR (2)

## Musique & Médias

- La création n'est pas représentée dans sa diversité sur les médias prescripteurs (radio/TV)

### ➤ Les Artistes veulent

- Que le groupe audiovisuel public investisse dans des contenus de **musique live de qualité, grand public et aux heures de grande écoute** qui valorisent la création musicale dans sa **diversité**, portant une attention particulière à la place des **femmes** créatrices et artistes.



# AMBITION INTERNATIONALE (1)

## Directive européenne sur le droit d'auteur: Soutenir la convergence des Artistes européens

IAO\* a écrit à **Jean-Claude Juncker** une lettre signée par des artistes européens de renom pour promouvoir ces 4 piliers dans le cadre de la Directive européenne sur le Droit d'auteur :

- **Transparence** – pour assurer des rémunérations claires et justes tout au long de la chaîne de valeur.
  - **Le Devoir des labels d'agir dans l'intérêt commun des artistes** – pour assurer que les contrats soient conclus en préservant les droits des artistes et leur trésorerie. (MB d'autofinancement)
  - **Partage équitable de la Valeur** – pour assurer aux artistes un partage approprié de la valeur entière générée par leur travail et récoltée par les labels, que ça soit par les streams, par le biais des avances ou grâce à des prises de participations au capital des plateformes.
  - **Droits à Rémunération des Interprètes** – correctement protégés et convenablement adaptés au nouvel environnement du streaming et tenant compte des droits exclusifs cédés via les contrats et du droit à rémunération des auteurs.
- **Les Artistes veulent que l'Etat français soutienne la convergence des artistes européens pour la transparence et le partage de la valeur.**

*\*IAO : International Artists Organisation est une association ombrelle des Guildes de Artistes de la musique internationales, dont la GAM est membre fondateur et vice-présidente. IAO représente les intérêts des artistes et compte aujourd'hui 13 pays membres: Uk, De, Sp, No, Fi, Se, Dk, Cr, Be franco, Be flammande, Po, Ca, Fr.*



# AMBITION INTERNATIONALE (2)

## Des GAFA, contributeurs de la création

- La Musique représente **60%** des contenus sur Youtube
- Les GAFA ou tout « utilisateurs » de musique doivent investir dans la création qui est la matière première de leur activité économique.

### ➤ Les Artistes veulent

- que la « taxe Youtube » bénéficie à l'ensemble des créations disponibles sur Youtube et non au seul cinéma. Cette taxe devra être collectée par un Organisme de Gestion Collective nouvelle génération, c'est à dire en prise avec les nouveaux outils numériques et obéissant à de grandes exigences de transparence et de rigueur financière.
- que la France lutte fermement contre le système fiscal dérogatoire des GAFA et le statut d'hébergeur de Youtube qui fausse la concurrence à seul profit de la plateforme de Google.



# AMBITION INTERNATIONALE (3)

## Exception culturelle et rayonnement des Artistes français à l'étranger

- **Les Artistes veulent que l'Etat français**
  - **Maintienne la culture en dehors des accords de libre-échange.** La culture n'est pas une marchandise.
  - **Investisse dans le Bureau Export et l'Institut français comme instruments stratégiques du soft power français** en les dotant des moyens nécessaires pour être les relais financiers et culturels des artistes.



# Pour nous contacter

**Suzanne COMBO**

Déléguée générale

+33(0)6 85 32 25 05

**[suzanne.combo@lagam.org](mailto:suzanne.combo@lagam.org)**

**La Guilde des Artistes de la Musique**

40 avenue de la République 75011

**[www.lagam.org](http://www.lagam.org)**

